

Déclaration sur l'honneur d'hébergement 2022 – 2023

Personnes accueillies :

Je soussigné(e) : Nom: Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél portable :

Adresse mail :

Situation de famille : * Célibataire Vie maritale Marié(s) Pacsé(s) Divorcé(s) Séparé(s) Veuf(ve)

* Veuillez cocher la case correspondante

Profession :

Noms, adresse et téléphone de l'employeur :

Déclare sur l'honneur être hébergé(e) de manière permanente au domicile de la personne désignée ci-après :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lien de parenté avec l'hébergeant :

Motif de l'hébergement :

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e),

attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus :

Justificatifs obligatoires devant accompagner toute déclaration :

- Justificatif d'identité en cours de validité
- Avis d'imposition **à votre nom et à l'adresse indiquée**
- Dernière facture de téléphone **à votre nom et à l'adresse indiquée**
- Dernier bulletin de salaire ou autres ressources CAF, RSA, Pôle Emploi **à votre nom et à l'adresse indiquée**
- Livret de famille
- Vaccin D.T.Polio de l'enfant, à jour

Article 441-7 du code pénal

« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1- d'établir une attestation ou un certificat faisant état **de faits matériellement inexacts** ;
- 2- de **falsifier** une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat **inexact ou falsifié**.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».